



## rachat partiel assurance vie

Par **elisabeth g**, le **02/09/2011** à **11:07**

Merci de bien vouloir préciser la date de valeur pour un rachat d'une assurance vie

- à réception de la demande (lettre recommandée) ?
- à 3 jours ouvrés
- quand le dossier est considéré comme "complet" et dans ce cas quel est le délai de réponse de l'assureur par rapport à la demande?
- à n'importe quelle date dans les 2 mois prévus dans les conditions générales pour le versement des fonds ?

Je n'ai pas trouvé la réponse dans les conditions générales de mon contrat et la fourchette de 2 mois me semble très large pour la date de valeur

Merci de votre réponse